Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500655-20260408-D22_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE LE RHEU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2026, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 8 avril 2026 à 19h30 sous la présidence de Mme Régine ARMAND, Maire
Etaient présents: ARMAND Régine, BELLANDE Stéphanie, BESSON Etienne, BLANC Nathalie, BRODARD Frédéric, CADE Jean-Luc, de COURTIVRON Hugues, GARIN Julien, HYBOIS Lucas, LABBE Jean-Pierre, LEBOIS Daniel, PAUGAM BERGOT Françoise, TANNEAU Claire, TARDIF Sandrine, TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie, VALEMBOIS Fanny, VAUDOUR Isabelle, VOLUER Mélanie lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.
Etai(en)t excusé(s) :
Secrétaire : Myriem TREHIN

N°22/ 2026	Adoption du règlement intérieur

Madame La Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame la Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ✓ Décide d'adopter ce règlement intérieur tel qu'il lui a été présenté, et joint à la présente délibération.

La Maire
Régine ARMAND

Le Secrétaire
Myriem TREHIN

MAIRIE LA CHAPELLE-THOUARAULT * 35590 *

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à La Chapelle Thouarault